



## Document de réflexion

20 mars 2017

### Forum mondial sur la Migration et le Développement – Allemagne & Maroc 2017-2018

#### I. Introduction

L'attention publique se concentre actuellement sur les réfugiés et déplacés internes; les migrants internationaux supplémentaires en quête de nouvelles opportunités économiques, éducatives et sociales intéressent moins. Et pourtant, les migrants sont un facteur clé de l'économie mondiale et du développement. Les transferts d'argent des migrants vers leur pays d'origine s'élèvent en effet à eux seuls à plus du triple des fonds officiels de la coopération au développement de tous les pays réunis. Globalement, la migration aide à stimuler les échanges économiques et sociaux entre des personnes aux origines régionales, sociales et culturelles différentes et encourage donc la formation du nouveau partenariat mondial fixé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Des modèles consensuels pourraient favoriser la mise en place d'un cadre réglementaire mondial pour les questions migratoires basé non sur la loi du plus fort mais sur la recherche d'un juste équilibre des intérêts de toutes les parties prenantes. De cette façon, les efforts nationaux et internationaux pourraient créer des conditions cadre qui permettraient d'assurer une situation triplement gagnante, c'est-à-dire aussi bien pour les pays d'origine et les pays de destination que pour les migrants et leurs familles. Les nouvelles conditions cadre de ce genre pourraient, au niveau national, consister en une amélioration des politiques. Les partenariats internationaux peuvent également jeter les bases de partenariats de migration bilatéraux ou régionaux avec des éléments incluant des possibilités de travail décent dans les pays d'origine. Néanmoins, ils peuvent aussi servir à intégrer les migrants dans les pays d'accueil et à réintégrer les migrants de retour dans leur pays d'origine. Les acteurs du secteur privé et d'autres secteurs de la société peuvent aider à atteindre cet objectif triplement gagnant.

L'Allemagne et le Maroc ont le privilège d'exercer la coprésidence du FMMD à un moment où la mise en œuvre des objectifs relatifs aux migrations du Programme de développement durable à l'horizon 2030 entre dans une phase cruciale. Les coprésidents souhaitent apporter leur participation à l'examen et au suivi du Programme 2030 en formulant des recommandations sur les interactions entre les ODD relatifs aux migrations et leurs divers cibles et indicateurs, tout en intégrant le principe de l'égalité des sexes, et contribuer ainsi au programme international de migration et de développement.

Conformément à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, le FMMD contribuera au dialogue et à la coopération à l'échelle mondiale ainsi qu'aux négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, par l'entremise de la coordination du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le

développement. Les coprésidents espèrent contribuer à la poursuite des activités au sein de l'ONU sur un projet de gouvernance mondiale des migrations, en particulier de celles concernant le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières après la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants du 19 septembre 2016. Le pacte devrait être approuvé lors d'une conférence intergouvernementale qui se tiendra au plus tard en 2018. Les interactions entre le FMMD et l'ONU se maintiendront sous la forme de consultations régulières entre les coprésidents du FMMD et le Secrétaire général des Nations Unies, son représentant spécial et d'autres organes compétents de l'ONU.

Les coprésidents ont ainsi l'intention d'ajouter le cumul d'expertise obtenu dans le cadre du FMMD aux processus internationaux de consultation pertinents du pacte mondial.

La coprésidence germano-marocaine est une occasion de mener une approche coopérative et consolidera le rôle majeur de l'Allemagne sur les questions migratoires mondiales avec le Maroc, lui-même touché par le phénomène migratoire sous trois aspects : en tant que pays de destination, de transit et d'origine. En formant une coprésidence, l'Allemagne et le Maroc entendent émettre un signal fort comme pont sur la Méditerranée et trait d'union entre l'Afrique et l'Europe à un moment où les questions migratoires figurent en tête de l'ordre du jour politique dans de grandes régions du monde. L'Allemagne dispose tout comme le Maroc d'une longue expérience de toutes les facettes de la migration et d'un partenariat de migration bilatéral réussi. Pendant leur coprésidence, les deux pays entendent offrir chacun leur expertise ainsi que leur expertise cumulée.

Dans cet esprit, la coprésidence s'appuiera sur les thèmes centraux des présidences suédoise, turque et bangladaise du FMMD, tout en fixant de nouvelles priorités. Ces dernières années, le FMMD a discuté des différents avantages que présentent les migrations pour les politiques de développement. Le FMMD n'étant pas un organe de décision, il offre un cadre de discussion de questions même controversées sans contrainte et plus ouvert que des contextes plus formels. Les coprésidents souhaitent vivement promouvoir un débat plus interactif dans des formats axés sur les résultats avec une plus grande participation de la société civile et des entreprises, afin de travailler plus concrètement. En conformité avec le plan de travail pluriannuel et dans la continuité de la présidence bangladaise, les coprésidents proposent de continuer de consolider le Forum, d'améliorer son impact sur le programme mondial des migrations et du développement et d'en assurer la pérennité en formulant des recommandations politiques qui non seulement intègrent la dimension du genre mais aussi reconnaissent les besoins et les vulnérabilités spécifiques de tous les migrants.

Aux yeux des coprésidents, le présent document de réflexion prépare le sommet de Berlin en 2017 et servira de base au document de réflexion préparant le sommet qui se tiendra au Maroc en 2018.

## **II. Dixième Forum mondial sur la migration et le développement – Allemagne 2017**

### **Thème principal : « Vers un contrat social mondial pour la migration et le développement »**

Le thème principal « Vers un contrat social mondial pour la migration et le développement » reflète les différents niveaux de gouvernance chargés des stratégies locales, nationales et internationales ainsi que les stratégies de coopération, et vise, en incluant tous les acteurs, à s'accorder sur les meilleures façons pour la communauté internationale d'avancer sur les questions migratoires internationales et de mettre à profit les liens positifs entre migration et développement. Les tables rondes seront constituées suivant les objectifs de développement durable (ODD) relatifs aux migrations et le futur pacte mondial sur les migrations, en intégrant en particulier le thème A.a. « Les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et toutes les formes de discrimination, dont le racisme, la xénophobie et l'intolérance » du projet final de résolution sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. La présentation des thèmes de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte guidera les discussions dans le cadre des tables rondes afin de contribuer au mieux au développement dudit pacte. Le débat sera articulé autour des trois sous-thèmes suivants, chacun intégrant systématiquement le respect des droits de l'homme et l'égalité entre les sexes, et il sera mené dans le cadre de six tables rondes :

- Migration et développement à travers les stratégies nationales : améliorer l'efficacité des politiques nationales

*Table ronde 1.1 : Outils et garanties de la cohérence des politiques – bien doser les politiques afin d'équilibrer les différents intérêts et objectifs*

*Table ronde 1.2 : Du programme mondial à la mise en œuvre – les plans d'action nationaux des objectifs de développement durable (ODD) relatifs aux migrations*

- Migration et développement à travers des partenariats multilatéraux et bilatéraux : créer des perspectives de développement inclusif

*Table ronde 2.1 : Dépasser les urgences – créer des solutions de développement au bénéfice mutuel des communautés d'accueil et d'origine et des personnes déplacées*

*Table ronde 2.2 : Favoriser l'impact des migrants de retour sur le développement*

- Migration et développement : trouver des stratégies dépassant le secteur public

*Table ronde 3.1 : Accroître le vivier de talents mondial – exploiter le potentiel du secteur privé pour des partenariats de compétences mondiaux*

*Table ronde 3.2 : Intensifier la coopération – faciliter les contributions de la société civile à l'intégration des migrants*

Pendant la réunion du Forum, un espace commun et une interface des entreprises permettront d'assurer le dialogue entre la société civile, les acteurs économiques et les représentants gouvernementaux. L'interaction et la collaboration des différentes parties prenantes est de la plus haute importance aux yeux des coprésidents. Les coprésidents du FMMD s'efforceront de rendre compte des résultats de cette réunion au sommet 2017 du FMMD sous forme de déclaration présidentielle.

## **1. Migration et développement à travers les stratégies nationales : améliorer l'efficacité des politiques nationales**

### **Table ronde 1.1 : Outils et garanties de la cohérence des politiques – bien doser les politiques afin d'équilibrer les différents intérêts et objectifs**

#### Résultats attendus

*Le but de cette table ronde est d'examiner, en accord avec le thème A.c. « Coopération et gouvernance internationales de la migration dans tous ses aspects, y compris aux frontières, en transit, l'entrée, le retour, la réadmission, l'intégration et la réintégration » du projet final de résolution sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les possibilités de combiner les différents outils dans une approche multipartite afin de créer des conditions cadre adéquates pour une migration régulière à l'échelon national et international.*

Il y a un consensus croissant quant au fait qu'un manque de cohérence peut avoir de fortes répercussions négatives et des conséquences involontaires sur les flux et les schémas migratoires ainsi que sur le potentiel de développement offert par les migrations. Les questions abondent donc en ce qui concerne les moyens appropriés de réunir les domaines politiques pertinents et de former une approche globale aux niveaux national et international. Chacun des acteurs sous-nationaux, nationaux, supranationaux et internationaux dispose de différents outils pour façonner la gouvernance migratoire, notamment les partenariats pour la mobilité et les futurs partenariats de migration de l'Union européenne. En revanche, les possibilités d'améliorer et de renforcer le système des institutions, des conditions cadre juridiques, des mécanismes et des pratiques destinés à réguler les migrations et à protéger les migrants aux différents niveaux de gouvernance restent peu claires.

Au niveau international, les manques actuels de conformité avec les conventions et accords pertinents, c'est-à-dire la cohérence verticale, constituent les plus grands obstacles à la création d'un cadre juridique approprié. Au niveau national, les approches gouvernementales jouent un rôle important en empêchant des réponses politiques cohérentes. Il peut en résulter des insécurités nationales et sociales, une perception négative des migrations, une perte de potentiel économique et social et des routes migratoires dangereuses. Pour finir, les villes jouent un rôle clé dans la formulation de réponses aux migrations qui soient efficaces et adaptées au contexte ainsi qu'aux besoins et possibilités spécifiques. Une approche multipartite est indispensable si l'on veut réunir les différents niveaux politiques compétents pour les migrations et le développement au sein du gouvernement. Cette approche est fondée sur une perception commune des défis ainsi que sur des visions et des solutions politiques à court, moyen et long terme, et devrait inclure des mécanismes de coordination formels et informels, c'est-à-dire une cohérence horizontale.

L'objectif ne se limite pas à renforcer la base conceptuelle de ce que l'on appelle souvent la cohérence des politiques, mais aussi d'identifier et d'évaluer les outils et les instruments politiques ainsi que les accords institutionnels en place dans et entre les différents pays.

#### Questions directrices

- Quels sont les intérêts des différents acteurs et comment les équilibrer ?
- Quels exemples et expériences positifs de gouvernance cohérente de la migration aux niveaux régional, national et international et quels instruments existant en matière migratoire ont-ils fait leurs preuves comme modèles de meilleures pratiques ? Pourraient-ils être adoptés à différents niveaux politiques ou dans différentes régions du monde ?
- Quels sont notamment les outils qui facilitent la cohérence des politiques et de quels

mécanismes de coordination les autorités centrales, locales et régionales ont-elles besoin pour gérer la diversité dans le domaine de la cohésion sociale et du développement urbain durable ?

- Quels sont les éléments concevables pour une gestion idéale des flux de migrants et de réfugiés et quelle est la place des normes internationales dans ces considérations ? Comment la coopération entre les pays d'origine et de destination peut-elle être organisée de façon à contribuer à une stratégie migratoire cohérente dans les politiques étrangères ?
- Quelles sont les propositions en matière de recherche ou dans le domaine politique soumises pour développer les nouvelles politiques et approches migratoires ?

### **Table ronde 1.2 : Du programme mondial à la mise en œuvre – les plans d'action nationaux des objectifs de développement durable (ODD) relatifs aux migrations**

#### Résultats attendus

*Cette table ronde se penche sur les efforts en cours et les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre et de suivi des ODD relatifs aux migrations aux niveaux national, régional et international. Elle visera par ailleurs à parvenir à une conception commune de l'inclusion des ODD relatifs aux migrations dans le développement du pacte mondial, comme l'indiquent les thèmes B.d. « Contributions des migrants et des diasporas à tous les aspects du développement durable, y compris les envois de fonds et la portabilité des bénéfices effectués », A.b. « Migration irrégulière et voies régulières, y compris un travail décent, la mobilité des travailleurs, la reconnaissance des compétences et des qualifications, et d'autres mesures concernées » et C.f. « Trafic de migrants, traite des êtres humains et formes contemporaines d'esclavage, y compris l'identification, la protection et l'aide appropriées aux migrants et aux victimes du trafic » du projet final de résolution sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.*

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a inclus, pour la première fois, la migration dans le cadre mondial du développement. Globalement, sept ODD peuvent être considérés comme intéressant plus particulièrement les relatifs aux migrations.

- La cible 10.7 est spécialement dédiée à la migration et appelle à faciliter « la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées »
- La cible 10.c appelle à faire baisser les coûts de transaction des envois de fonds
- La cible 3.c appelle à accroître le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement
- La cible 4.b appelle à augmenter le nombre de bourses d'études pour les jeunes venant des pays en développement
- La cible 8.8 défend les droits des travailleurs et promeut la sécurité sur le lieu de travail et la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
- La cible 16.9 appelle à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
- Pour finir, la cible 17.18 vise à augmenter la disponibilité de données ventilées par statut migratoire

En outre, les cibles 5.2, 8.7 et 16.2 portent sur divers aspects de la traite des êtres humains, en particulier la traite de femmes et d'enfants. L'examen se déroulera aux niveaux régional, national et mondial ainsi que par thème en ce qui concerne les causes écologiques, sociales et économiques de migration. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF en anglais)

jouera un rôle crucial dans la surveillance du processus de suivi et d'examen au niveau mondial à travers des réunions annuelles tenues sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC) et des réunions organisées tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale. Des études thématiques seront livrées sous les auspices d'ECOSOC. La Commission de statistique de l'ONU sera chargée de la mesure des indicateurs, ce qui englobera également l'identification des indicateurs, des méthodologies et des institutions responsables. La mise en œuvre des ODD relatifs aux migrations permet une nouvelle perception à l'échelon national de la migration en tant que facteur positif de développement et facilite le processus de développement de politiques migratoires cohérentes aux niveaux national et régional.

Questions directrices

- Compte tenu des processus actuels de mise en œuvre des ODD, quelles sont les meilleures pratiques des États membres du FMMD ? Quelles bonnes pratiques des mécanismes efficaces et efficaces de coordination interministériels et de gouvernement central ou local peuvent-elles être partagées en vue de la mise en œuvre des ODD ?
- Quelles mesures spécifiques les États membres ont-ils prises au niveau national pour atteindre les objectifs 10.7, 10.c, 3.c, 4.b, 8.8, 16.9 et 17.18 et lesquelles parmi celles traitées dans le cadre des partenariats pour la migration (Nord-Sud/Sud-Sud) peuvent-elles être copiées ? Quelles mesures générales ont été prises pour intégrer les politiques migratoires et pour protéger les groupes de migrants très vulnérables, en particulier les femmes et les filles ?
- Quelles recommandations peuvent-elles être faites au Forum HLPF quant à la mise en œuvre des ODD relatifs aux migrations ?
- Comment la mise en œuvre des politiques destinées à faciliter « la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable », y compris des politiques migratoires planifiées et bien gérées, peut-elle être surveillée et mesurée ?

## **2. Migration et développement à travers des partenariats multilatéraux et bilatéraux : créer des perspectives de développement inclusif**

### **Table ronde 2.1 : Dépasser les urgences – créer des solutions de développement au bénéfice mutuel des communautés d'accueil et d'origine et des personnes déplacées**

#### Résultats attendus

*La table ronde de cette session devrait déboucher sur des échanges de meilleures pratiques concernant l'esprit d'entreprise des personnes déplacées, leur auto-organisation et leur autonomie ainsi que leur potentiel et leurs initiatives visant à fournir des contributions positives à la société d'accueil, et sur la manière dont ces sociétés peuvent adapter leurs politiques d'intégration et d'inclusion en conséquence, l'objectif étant de fournir des recommandations d'action spécifiques pour le thème B.e. « Répondre aux causes profondes des migrations, y compris aux effets négatifs des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des crises d'origine humaine, par la protection et l'assistance, le développement durable, l'éradication de la pauvreté, la prévention et le règlement des conflits » du projet final de résolution sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.*

Les exemples de déplacements de population à grande échelle constituent typiquement des urgences qui relèvent de la compétence des acteurs humanitaires. En même temps, les déplacements sont en passe de devenir un phénomène de plus en plus à long terme, avec des situations de déplacements de réfugiés et de déplacements internes prolongés s'appliquant à une proportion de plus en plus grande du nombre total de personnes déplacées. Cela entraîne des défis de taille autant pour les personnes concernées que pour les communautés d'accueil susceptibles de subir des effets négatifs en matière de développement.

S'inscrivant dans la continuité des conclusions du Sommet mondial sur l'action humanitaire, cette table ronde est dédiée à l'exploration des moyens de faire face à ces défis grâce à des stratégies de développement. Premièrement se pose la question suivante : est-il possible d'empêcher ou de réduire certains types de déplacements humains par des mesures telles que la réduction des risques de catastrophes, l'adaptation aux dérèglements climatiques, les interventions en matière de développement, le règlement des conflits et le maintien de la paix, etc. ? Cette table ronde se penchera sur les pratiques efficaces permettant d'empêcher et de réduire les déplacements humains dans diverses situations et contextes de déplacements (conflits, violences, catastrophes, etc.). S'il est impossible d'empêcher les déplacements humains, il est primordial en revanche d'éviter « l'entreposage » à long terme d'individus dans de grands camps avec peu de possibilités de travail ou d'autonomie. Créer des solutions de développement pour les situations de déplacements exige d'aller au-delà des trois solutions durables idéales (intégration locale, réinstallation ou retour) visées par le HCR et la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes et soulève des questions quant à l'accès aux marchés du travail des pays d'accueil, aux canaux de migration régulière et aux conditions nécessaires à l'autonomie recommandées par les principes directeurs de l'OIT sur l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail.

La prise en considération des besoins et des vulnérabilités spécifiques de toutes les personnes déplacées doit aller de pair avec le soutien apporté aux communautés d'accueil. Dans l'idéal, la coopération au développement fonctionne dans l'intérêt mutuel des personnes déplacées et des communautés d'accueil, par exemple en renforçant les services de santé et d'éducation ou en améliorant les infrastructures communales. La table ronde discutera des meilleures pratiques dans chacun de ces domaines en mettant tout particulièrement l'accent sur les partenariats internationaux, par exemple sous forme de schémas d'apprentissage régional entre pairs au niveau municipal.

Questions directrices

- Comment les acteurs du développement peuvent-ils contribuer à réduire les risques de catastrophes et à prévenir les crises, et comment peuvent-ils mettre en place une résilience, des stratégies d'adaptation ou des solutions de remplacement aux déplacements forcés dans le cas de catastrophes évoluant lentement comme la désertification ou la dégradation de l'environnement liées aux effets négatifs des changements climatiques ?
- Comment les autorités locales et les sociétés d'accueil peuvent-elles être soutenues afin de pouvoir fournir des services publics de base, par exemple en matière de santé, d'éducation ou d'infrastructures ? Quelles sont les conditions nécessaires pour intégrer et inclure de fait les personnes déplacées dans le marché du travail ?
- Comment les acteurs du développement peuvent-ils encourager l'esprit d'entreprise des personnes déplacées, leur auto-organisation et leur autonomie ainsi que leur potentiel et leurs initiatives visant à fournir des contributions positives à la société d'accueil ?

**Table ronde 2.2 Favoriser l'impact des migrants de retour sur le développement**

Résultats attendus

*L'objectif de cette table ronde est de donner une idée plus précise du rôle très diversifié de la migration de retour dans le cycle des migrations et de l'utilisation cohérente des instruments politiques sous l'angle de son impact potentiel sur le développement des pays d'origine et de destination ainsi que pour les migrants, conformément au thème A.c. « Coopération et gouvernance internationales de la migration dans tous ses aspects, y compris aux frontières, en transit, l'entrée, le retour, la réadmission, l'intégration et la réintégration » du projet final de résolution sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.*

De même que le nombre de migrants internationaux a augmenté dans l'ensemble, le nombre de migrants potentiellement prêts à rentrer chez eux s'est lui aussi accru. Tandis que le retour peut être simplement défini comme la situation où un migrant rentre dans son pays d'origine après avoir vécu dans un autre pays pendant un certain temps, la migration de retour tient compte de la complexité du contexte individuel avant et après l'acte du retour et brosse les différentes situations de retour : le retour volontaire ou forcé, la migration secondaire ou répétée, le retour temporaire ou permanent, le retour individuel ou collectif, le retour de personnes vulnérables, etc.

La migration de retour peut impliquer un gain d'individus qualifiés pour les sociétés les (ré)accueillant, de même qu'elle peut signifier de nombreux défis pour les migrants de retour tels que l'absence de travail décent et d'opportunités en matière d'éducation ou la discrimination sociale. Les facteurs individuels de réintégration réussie sont inhérents à la situation personnelle des migrants, par exemple retour volontaire ou non, réseaux personnels, niveaux d'éducation et de motivation, chances de s'intégrer avec succès dans le marché du travail.

Les migrants de retour et les diasporas peuvent devenir des agents de développement dans le pays d'accueil de même que dans leur pays d'origine. Comme de nombreux migrants sont qualifiés et ambitieux, les sociétés d'accueil ont un intérêt vital à les soutenir comme intermédiaires entre les sociétés. Pour encourager leur impact sur le développement, il est crucial de créer des perspectives d'avenir et de tirer parti des compétences acquises, étant donné que les vrais défis commencent après le retour. Les facteurs structurels dans les pays de résidence et de retour soutiennent une (ré)intégration réussie, par exemple des politiques d'immigration/d'émigration cohérentes, des accords de réadmission, l'accès au marché du travail et à l'éducation, l'ouverture de la société aux



migrants, le soutien aux et par les organisations de migrants.

Questions directrices

- Quels sont les défis auxquels les différents groupes de migrants de retour doivent faire face ? Comment la politique migratoire peut-elle répondre aux besoins spécifiques des migrants de retour avant et après leur départ afin de respecter l'égalité de traitement ?
- Dans quelle mesure les programmes de retour existants ont-ils un impact positif sur le développement ? Comment les pays d'origine et de destination peuvent-ils mettre en place des politiques de réintégration communes efficaces favorisant les possibilités de développement des migrants, y compris leur réintégration dans le marché du travail, et quel rôle les organisations internationales jouent-elles dans ce cadre ?
- Quels sont les exemples innovants de cadre de partenariat véritable entre pays d'accueil et pays d'origine ? Comment les partenariats internationaux (par exemple partenariat pour la mobilité ou partenariats de migration de l'UE) renforcent-ils la contribution au développement des migrants de retour ?
- Comment les employeurs, le secteur privé et d'autres acteurs pertinents, tels que les syndicats et les ONG, peuvent-ils contribuer au processus de réintégration ?
- Comment la coopération au développement peut-elle soutenir la réintégration sans favoriser les migrants de retour par rapport aux communautés d'accueil ?

### 3. Migration et développement : trouver des stratégies dépassant le secteur public

#### **Table ronde 3.1 : Accroître le vivier de talents mondial – exploiter le potentiel du secteur privé pour des partenariats de compétences mondiaux**

##### Résultats attendus

*On attend de cette table ronde qu'elle partage les exemples et les expériences positifs en matière de création de compétences et de mobilité et qu'elle identifie les aspects de ces initiatives qui pourraient servir à des configurations possibles de partenariats de compétences mondiaux afin de contribuer par des recommandations d'action au thème A.b. « Migration irrégulière et voies régulières, y compris un travail décent, la mobilité des travailleurs, la reconnaissance des compétences et des qualifications, et d'autres mesures concernées » du projet final de résolution sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.*

Les partenariats de compétences mondiaux présentent des possibilités de remédier aux pénuries de compétences tant dans les pays de destination que dans les pays d'origine tout en offrant des voies de migration légales. Cela pourrait jouer un rôle majeur pour accroître le vivier de talents mondial grâce à des projets bilatéraux public-privé associant la création de compétences et la mobilité des compétences d'une façon mutuellement bénéfique et équitable sur la base d'initiatives pré-migratoires. Les cadres juridiques et politiques doivent à la fois protéger les travailleurs et assurer le retour sur investissement pour les employeurs.

Diverses tentatives visant à mettre en place une mobilité des compétences ont déjà été effectuées en Allemagne, au Japon, en Australie et dans d'autres pays. L'implication précoce des futurs employeurs et des associations de travailleurs dans les pays de destination est de la plus haute importance étant donné qu'elle offre à ces acteurs la possibilité d'instaurer la confiance à travers leur contribution en forgeant des partenariats correspondant à leurs besoins spécifiques.

La faisabilité générale des partenariats de compétences mondiaux doit être explorée en examinant de façon approfondie les conditions de base requises et les obstacles majeurs au fonctionnement de tels partenariats, comme des exigences en matière de qualifications clairement définies et appropriées, la fourniture de possibilités de formation, la reconnaissance des diplômes et les processus d'entrée dans le pays. La contribution possible des employeurs et des associations de travailleurs afin de faire de cette idée un élément des futures stratégies transnationales en ressources humaines bénéficiant à tous les acteurs concernés est cependant au centre des préoccupations.

##### Questions directrices

- Comment peut-on satisfaire les besoins de gérer les attentes des migrants, des futurs employeurs, et des gouvernements des pays d'origine et de destination ? Comment peut-on remédier aux obstacles politiques à la facilitation des procédures de migration économique ?
- Quelles sont les options concevables pour créer et assurer des mécanismes de financement permettant d'accumuler des compétences dans les pays d'origine et de destination ? Comment motiver le secteur privé pour qu'il s'implique davantage dans les partenariats de compétences transnationaux ? Comment mettre en œuvre les plans de secours dans le cas où des migrants potentiels effectuent une formation intégralement payée mais qu'une urgence les empêche de quitter leur pays d'origine ?
- Comment prendre en compte les perspectives d'emploi sûr, les règlements d'accompagnement des familles et les possibilités de transfert de pensions et autres avantages de sécurité sociale en cas de retour ?

- Quelles institutions, politiques et lois locales, internationales et bilatérales faut-il pour faciliter les partenariats de compétences mondiaux ?
- Comment les États peuvent-ils inciter les entreprises locales à embaucher des migrants ?

### **Table ronde 3.2 : Intensifier la coopération – faciliter les contributions de la société civile à l'intégration des migrants**

#### Résultats attendus

*L'objectif de cette table ronde est d'explorer les cadres législatifs et les interventions gouvernementales en vue d'intégrer les migrants et les réfugiés, de soutenir les sociétés qui les accueillent et de permettre les contributions de la société civile. L'objectif général consiste à favoriser les échanges sur les meilleures pratiques, à encourager les projets transnationaux et à promouvoir l'analyse et la collecte d'informations de façon à contribuer à des solutions globales pour intégrer les migrants, et à trouver des solutions et des approches pouvant être adaptées ou intégrées par les pays et les acteurs de la société civile en vue de l'intégration des migrants et des réfugiés, et à apporter une contribution pratique au développement du pacte mondial sur les migrations en travaillant à des contributions au thème A.a. « Les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et toutes les formes de discrimination, dont le racisme, la xénophobie et l'intolérance » du projet final de résolution sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.*

Les pays peuvent promouvoir l'intégration de diverses manières en fournissant un cadre global de mesures destinées à satisfaire aux besoins spécifiques des migrants. Cette tâche nécessite cependant la société tout entière. Les acteurs multiples de la société tels que les volontaires, les communautés religieuses, les associations, les syndicats et les entreprises participent à ce processus. Bien que l'engagement citoyen soit supposé s'ajouter aux services publics, les acteurs non étatiques disposent de compétences pratiques et d'une expérience importantes au niveau local.

De plus, les migrants et les personnes issues de la migration possèdent des capacités spécifiques leur permettant de contribuer au processus d'intégration. Il s'agit donc d'identifier les possibilités de soutenir l'engagement citoyen des migrants en renforçant leur résilience et leur aptitude à devenir des participants actifs dans le pays d'accueil ainsi que dans le développement de leur pays d'origine.

Favoriser l'entente interculturelle et interconfessionnelle peut également contribuer à l'entente mutuelle, soutenir la cohésion sociale en renforçant un sens d'appartenance, et promouvoir ainsi une pleine participation au sein de la société et de l'économie. Les efforts des diasporas destinés à aider les migrants à s'intégrer méritent d'être soutenus.

#### Questions directrices

- Comment les États peuvent-ils encourager la société civile d'accueil à intégrer les migrants à travers des activités d'accueil, la couverture des besoins de base, une éducation civique et une formation linguistique ? Quelles conditions cadre doivent-elles être fournies par l'État à défaut de pouvoir être fournies par le secteur privé ou la société civile ?
- Comment les États peuvent-ils améliorer et coordonner la professionnalisation et l'institutionnalisation de l'engagement de la société civile avec les acteurs étatiques dans ce domaine ?
- Comment les connaissances des migrants et des personnes issues de la migration, par exemple les organisations de migrants et en particulier les volontaires, peuvent-elles servir à l'élaboration de stratégies politiques nationales ?

## Traduction

- Comment leurs capacités spécifiques peuvent-elles contribuer à renforcer leur résilience et leur aptitude à devenir des membres actifs de la société d'accueil ? Comment promouvoir l'engagement civique des citoyens locaux issus de la migration en tant qu'intermédiaires particulièrement prometteurs en vue de l'intégration des nouveaux venus ?

### **III. Ateliers thématiques**

Thème proposé : « Vers un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières »

La Déclaration de New York décline un certain nombre d'engagements concernant la gouvernance mondiale des migrations, notamment – et c'est important – le lancement d'un processus sur deux ans de négociations intergouvernementales devant conduire à l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. La Déclaration indique que ce pacte mondial constituerait un ensemble de principes, d'engagements et d'accords entre les États membres concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects et qu'il serait donc une contribution importante à la gouvernance mondiale des migrations internationales et renforcerait leur coordination. La Déclaration note par ailleurs la contribution précieuse du FMMD au dialogue et à la coopération à l'échelle mondiale et invite le Forum à contribuer aux négociations intergouvernementales sur le pacte mondial par l'entremise de la coordination du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement.

L'atelier thématique se tiendra au second semestre 2017 à Genève et visera à fournir des recommandations pour le processus d'élaboration du pacte mondial sur les migrations tout en intégrant systématiquement le respect des droits de l'homme et le principe de l'égalité des sexes. Parmi d'autres sources d'information telles que des événements organisés en parallèle du pacte mondial sur les migrations, cet atelier étudiera la déclaration présidentielle de la réunion au sommet du FMMD en 2017, les résultats pertinents de chaque table ronde ainsi que la contribution du groupe de travail spécial sur le Programme 2030 et le pacte mondial sur les migrations en tant qu'apport substantiel et la base de données des politiques et pratiques en matière de migration et de développement qui, en tant qu'élément important de la plateforme de partenariats, comprend des exemples de « bonnes pratiques ». Les recommandations de cet atelier thématique seront soumises au cadre de soutien du FMMD pour en discuter avant de servir au processus de négociation du pacte mondial sur les migrations. Les coprésidents du FMMD seront en contact étroit avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, les cofacilitateurs du pacte mondial sur les migrations et les organisations internationales qui leur apporteront leur soutien en vue d'assurer la mise à disposition adéquate et en temps utile de ces contributions.

### **IV. Améliorer l'impact du FMMD et les relations avec la communauté internationale dans son ensemble**

Les coprésidents souhaitent organiser des réunions régulières des Amis du Forum et du groupe de pilotage comme plateformes d'échange et de discussion des développements relatifs au Forum.

L'espace commun a prouvé être un format précieux de dialogue constructif. De plus, les échanges avec le secteur privé sont essentiels pour un Forum plus global et plus durable. Les coprésidents suggèrent d'approfondir les liens entre les gouvernements, la société civile et le monde économique afin d'inclure encore davantage toutes les parties prenantes.

Ils proposent de renforcer le rôle de la plateforme de partenariats afin de partager les connaissances du FMMD de façon plus systématique et plus accessible. Les acteurs participants seraient alors en mesure de suivre de près les recommandations politiques du FMMD fondées sur les meilleures pratiques présentées et les données issues du suivi.